N°9
juillet 2018

La Gazette des Pilles

www.lespilles.fr

Editorial : Les Pilles en chantier

Nous nous étions engagés à sécuriser la traversée du village par la RD94. Ce n'est pas chose facile : les quelque 4000 véhicules (moyenne annuelle) qui passent sous nos yeux chaque jour ont du mal à lever le pied. Quand ils sortent du tunnel, sans visibilité et ayant repris de la vitesse du fait de la pente vers le village, ils arrivent bien souvent à plus de 50 km/h (quand ce n'est pas 70 ou 80). De même pour ceux qui viennent de Nyons après un grand tournant.

Si un enfant est engagé sur la chaussée par exemple, il faut compter le temps de réaction (au moins une seconde pour une personne vigilante, sans fatigue et sans alcool ou drogue). Mais il faut ajouter la distance de freinage. Par temps sec, avec des pneus sans usure et de bons freins, il faut donc 45 m pour ne pas écraser l'enfant quand on roule à 70 km/h. Par temps de pluie, on passe à 58 m. Si l'on est à 50 km/h, on met 28 m pour s'arrêter et 34 m par temps de pluie. Autant dire que là encore, l'enfant a intérêt à faire attention !

A 30 km/h, la distance réaction + freinage passe à 13,5 m par temps sec et 16 m par temps de pluie. C'est bien sûr la vitesse à laquelle il faut contraindre les véhicules pour sécuriser le village, lequel est d'ailleurs signalé en zone 30 sur toute sa superficie.

Nous avons essayé une chicane au niveau du platane, mais elle ne suffit pas. La seule solution est donc d'y adjoindre des ralentisseurs, malgré la gêne, la pollution et le bruit qu'ils entraînent, que nous aurions voulu pouvoir éviter. Les plans du bureau d'étude du département prévoient ainsi une chicane plus étroite et deux ralentisseurs plateaux, dispositif qui doit forcer les véhicules à traverser le village à vitesse réduite sur toute sa longueur.

Les intempéries ont retardé les travaux d'aménagement de l'entrée Ouest (mur de soutènement pour l'accès à la crèche, trottoirs et stationnements), si bien que la chaussée ne sera refaite qu'à la rentrée, et donc la réalisation des ralentisseurs (l'un au niveau de la sortie du parking de la crèche, l'autre à hauteur de la rue de l'ancienne école). La chicane est par contre déjà en place.

Utilisant un engin de grande dimension, la nouvelle chaussée ne peut être coulée qu'en fermant complètement la circulation, ce qui suppose une signalisation allant jusqu'à Crest et aux sorties d'autoroute ! Notez-le : c'est programmé pour la nuit du 10 au 11 septembre (20 h à 6 h). La chaussée sera préparée dans la journée du 10 septembre (circulation alternée sur une voie).

L'aménagement urbain bien délimité (trottoirs et stationnement) et un travail floral et paysagé (encore à réaliser et financer) contribueront eux aussi à réduire la vitesse des véhicules, sollicitant l'attention des conducteurs. Nous espérons qu'ainsi, notre village ne vivra plus dans la peur de l'accident.

C'est un gros chantier, de près de 175 000 €, que nous planifions depuis longtemps mais qui ne fut pas aisé à financer. Nous remercions nos conseillers départementaux et régionaux de s'être efficacement mobilisés pour finalement nous permettre d'atteindre un subventionnement à hauteur de 80 %, l'effort financier pour la commune n'étant plus que de 35 000 €. C'est cependant la totalité de notre autofinancement annuel qui est ainsi englouti.

Nous espérons pouvoir réaliser sans tarder la réfection des chaussées de la rive gauche. Retardé par des déplacements légaux de panneaux de signalisation, la pose du second "coussin berlinois" permettra de ralentir les accès du village sur cette même rive. Ce sera alors la totalité du village qui aura été rénovée et sécurisée. La commission fleurissement a pris en mains l'embellissement, chacun étant sollicité pour fleurir devant chez lui et participer à l'entretien et à l'arrosage.

Il y aurait encore beaucoup à faire. Une étude est diligentée pour la réfection du circuit d'eau aux quartiers Serre de Lot / Chouchalout. Un chantier d'isolation mairie + logements communaux est programmé. Nous espérons pouvoir répondre sans tarder à la sollicitation de la crèche pour un auvent et une nouvelle ouverture de porte. Nous voudrions transformer l'ancien presbytère en espace de coworking permettant à des activités économiques de se baser aux Pilles. Nous voudrions également aménager la place de l'Olivier qui accueille le marché des producteurs le lundi soir de la mi-mai à la mi-octobre, avec une buvette en dur et un abri qui serve aussi à l'arrêt de bus et aux chasseurs. Tout cela facilitera l'installation de jeunes au village et sa dynamisation, déjà encouragée toute l'année par le magnifique travail des associations qui multiplient événements et activités.

Le vendredi 13 juillet, sous la houlette d'un comité des fêtes rajeuni et actif, la fête d'été permettra à toutes et tous de partager un beau moment de convivialité. Bienvenue aux Pilles !

Le maire et ses adjoints

Des gâteaux pour la fête

Vendredi 13 juillet, fête des Pilles.

Il y aura de la musique, de la bière, une paella, des crêpes et.... vos gâteaux !

Car comme les années précédentes chacun participe à la confection des desserts. Gardez bien vos tickets de caisse : si vous le désirez, vos ingrédients vous seront remboursés.

Merci et rendez-vous ce vendredi !

Le comité des fêtes des Pilles

Eglise : les cloches sonnent !

Grâce au Département qui subventionne le chantier et à l'association Les Pilles, Histoire et patrimoine qui fait don du complément, les deux cloches de l'Eglise St Marcellin sonnent à nouveau !

Rien de harcelant : tous les jours à 12 h et à 19 h, une petite volée font entendre les deux carillons. Le lundi à 17 h, une courte mélodie prévient du début du marché des producteurs de la mi-mai à la mi-octobre.

Les cloches sonneront aussi pour les mariages, baptêmes, messes et enterrements.

Enfin, un tocsin est prévu : cinq minutes de coups aigus rapides pour donner l'alarme, en cas d'incendie par exemple.

Pour ne pas mettre en danger la structure du clocher, c'est par percussion sur la robe que les lourdes cloches tintent et non à la volée. Un système électronique permet de régler la durée et l'alternance des deux sons.

Cela faisait longtemps que l'équipe municipale voulait restaurer la sonaison : en habitant l'espace sonore, les cloches contribuent à l'unité et l'identité du village.

Cimetière : columbarium et entretien

Élue référente pour le cimetière, voici presque 4 ans que je « travaille » sur la mise à jour des documents concernant le cimetière communal des Pilles. Dans une précédente *Gazette*, je faisais part à chacun de l'état d'abandon de nombreuses tombes ainsi que du projet d'installer un columbarium – jardin du souvenir.

Grâce à une subvention du Département, notre projet s'est donc concrétisé avec l'implantation du **columbarium** dans la partie haute du cimetière. Il ne nous reste plus qu'à rendre l'endroit plus propice au recueillement et au souvenir en le fleurissant.

Il nous a fallu également remettre à jour le plan des concessions de l'ancien cimetière commencé par mon prédécesseur, Monsieur Carbonnel afin de réactualiser chaque concession et numériser toutes les données.

De plus, une campagne des tombes abandonnées a débuté en avril 2018 avec, comme 1ère étape, un appel aux ayants droit pour constater l'état d'abandon. Pour la 2ème étape, Monsieur le Maire a dressé un procès-verbal d'abandon qui a été promulgué 3 fois à intervalle de 15 jours comme le veut la loi. 3ème étape : Le dossier est envoyé en sous-préfecture et en préfecture. Pendant 2 ans encore des avis seront posés sur les tombes concernées afin que les ayants droit puissent se manifester.

Que se passe-t-il si personne ne se manifeste au bout de cette procédure ?

Les concessions seront rétrocédées à la commune. Les personnes enterrées seront déplacées dans l'ossuaire communal dans le respect des corps.

En ce qui concerne l'entretien du cimetière, il est bon de rappeler que **les services municipaux n'ont pas le droit de nettoyer les tombes. La commune ne peut intervenir que pour entretenir les allées, les murs de clôture.**

Selon l'article R. 2223-23 du code général des collectivités territoriales, que ce soit au titre du contrat de concession funéraire ou du respect de l'ordre public, **le concessionnaire se doit d'entretenir la concession acquise. Il doit procéder à l'entretien du terrain et s'assurer du bon état de propreté de ce dernier** sauf à contrevenir au bon ordre et à la décence du cimetière ou au respect de l'ordre public.

Pour clarifier les compétences de chacun, nous pouvons échanger sur les problématiques spécifiques posées par l'organisation et l'entretien des sépultures dans le cimetière communal.

Contact : Marylène Delmarre

ASA : inauguration de la station de pompage

Vendredi 18 mai 2018 avait lieu l'inauguration de la nouvelle station de pompage de l'ASA (association syndicale agricole) des Tuilières aux Pilles en présence de Mme Mouton, Présidente du département, Mme Monier, Sénatrice, Mme la Sous-Préfète ainsi que M. Balandreau, Maire des Pilles, et le Président de l'ASA Rémy Margiéla.

Il y a 4 ans de cela, il a fallu à l'ASA entrer dans une phase de réflexion sur une nouvelle méthode d'irrigation afin de respecter les nouvelles lois sur l'eau ; il s'agissait de passer des canaux gravitaires pensés par des aïeux lointains (les premiers statuts de l'ASA datent de 1790) à une utilisation plus économe de l'eau. Mais pour aller vers quoi ? La solution privilégiée fut la ressource souterraine et amener l'eau sous pression à la parcelle.

18 mois d'élaboration, de pré-études, d'études, de montages de dossiers, de validation de données ont été nécessaires pour lancer la procédure. Un tel projet est lourd pour une structure comme l'ASA : 300 000 € d'investissement pour une association ayant un budget annuel de 3 000 € ! Le soutien des services de l'État et des financeurs publics fut déterminant.

Les discours des différents intervenants s'accordaient pour dire que ce réseau d'irrigation était bien plus qu'un simple outil d'arrosage au service d'agriculteurs de l'arrière-pays drômois : un formidable outil de développement.

30 hectares de terres agricoles : une oasis comme l'a dénommé M. Guy Luneau, Président des ASA de la Drôme. Une oasis avec tout ce que cela suppose d'héritage : le façonnage de générations de laboureurs !

Mais une oasis désormais entrée dans un nouveau siècle parce que disposant enfin d'un outil d'irrigation mêlant efficacité et respect de la ressource. Avec tout ce que cela implique comme responsabilité.

Dans son discours, Mme Mouton, Présidente du Département, reprenait le thème des économies d'eau dans la période actuelle de réchauffement climatique, rappelant sa fierté que la Drôme soit le premier département bio de France. Mme Monier, Sénatrice de la Drôme, rappelait son attachement à l'école ET à l'agriculture et de ses interventions au Sénat pour une meilleure rémunération agricole. Mme la Sous-Préfète se voyait satisfaite de voir que l'ASA était en conformité désormais avec les lois sur l'eau.

Un peu d'Histoire

1789. Dans le Comtat Venaissin on est très attentif aux événements ayant lieu en France (Les Pilles est depuis 1274 une enclave papale dans les domaines du Roi de France).

Aux Pilles, et c'est là une grande nouveauté, on a commencé à voter : d'abord pour l'élection de l'assemblée représentative puis pour l'élection d'une municipalité sur le modèle français comme cela a été fait dans tout le Comtat. Les dimanches 18 et 25 juillet 1790, les citoyens actifs du village au nombre de 112 se sont réunis dans l'église (citoyens actifs, suffrage censitaire : ceux qui payaient le cens ou impôt). Ont été successivement élus :

- le maire Félix Fer
- 5 officiers municipaux : Souchon, Lapeine, Bourgeaud, Teste Louis Grégoire, Barre ;
- 12 notables et un procureur syndic, Teste Joseph.

Les Pilles est sous la dépendance d'un seigneur, le Sieur Tardieu du Colombier, auquel les Pillois sont redevables de droits seigneuriaux notamment l'obligation de moudre leurs grains et de cuire leur pain au moulin et au four banal (banalités payantes) ; ils doivent aussi des redevances pour l'utilisation des terres situées en bordure de l'Eygues qui dépendent du seigneur. Or, les droits seigneuriaux comme tous les privilèges ont été supprimés en France dans la nuit du 4 août 1789 et les Pillois voudraient qu'il en soit de même pour leur village.

Malgré les efforts de la municipalité pour apaiser le conflit, cette affaire a failli dégénérer.

Un commissaire est envoyé pour enquêter sur place, Martinel, notaire à Rousset et futur conventionnel. Présent les 28 et 29 décembre 1790, ce dernier se rallie à la proposition de la municipalité d'exiger du seigneur la présentation sous quinzaine des titres de propriété et d'abolir sans indemnité *les prétendues banalités du four et du moulin.*

Le 27 février 1791, Tardieu n'ayant pas *entièrement satisfait à la demande du peuple*, une assemblée des chefs de famille se réunit *pour faire le partage des terrains et graviers qu'ils disent leur appartenir,* et à cet effet, ont *déclaré faire union et société* (un syndicat) *pour apporter les améliorations et pour faire de bonnes réparations aux digues qui seront faites à la cime du terrain.* Un règlement de trente articles est alors rédigé que l'on peut lire dans le cahier de délibérations de la commune.

Extraits de la conférence de M. Laget du 21 avril 2018

Histoire générale des Pilles : les dates

A la suite des articles sur l'enclave des Pilles (1274-1791) dans la *Gazette* n°7, et sur la famile des Fortia-Piles dans la *Gazette* n°6, voici, par dates, les grands moments de l'Histoire de notre village, tels que nous avons pu les recueillir, une Histoire qu'il conviendrait de compléter. Pour les XIXe et XXe siècles, qui ont eux aussi grandement modifié le village, se reporter aux bulletins de l'association Les Pilles, Histoire et patrimoine.

Il faudrait bien sûr enquêter sur ce qu'il est possible de savoir de la vie des Pillois : c'est chose difficile, l'Histoire écrite étant avant tout celle des dominants, seigneurs et curés, ainsi que celle des guerres et des changements territoriaux, donc politiques.

- 500 av. JC : introduction de la vigne par les Phocéens (Grecs de Marseille)

- 300 av. JC : introduction de l'olivier par les Phocéens

- 237 av. JC : Passage supposé d'Hannibal et /ou d'une partie de son armée en direction du Mont Genèvre et de l'Italie, en provenance de St-Paul-Trois-Châteaux, Novezan, par Curnier, Arpavon, Sainte-Jalle, Poët-Sigilat, Tarendol, le col de Soubeyran, le Pélonne, Rosans, Trescléoux et Montjay.

- 125 av. JC : Conquête par les Romains (Provincia Romana) : vers la chapelle de la Donne reste d'une tombe d'une dame romaine.

Moyen Age (Ve-XVe siècles)

>> "Les Piles, la plus peuplée et la plus considérable de ces communes, malgré le peu d'étendue de son territoire, fut, au moyen age, par sa position, une place importante que fortifièrent tour à tour les comtes de Provence, ceux du Languedoc et les papes, souverains successifs de cette contrée. Ces derniers, surtout, à une époque où leur puissance était redoutable, s'attachèrent à faire de ce lieu un boulevard, qui, en couvrant leurs états de ce côté, leur laissait une entrée libre et facile dans les états voisins. " (*Album du Dauphiné*)

- 1222 : le Seigneur de Mévouillon donne en emphytéose* à Pierre Roux et à ses successeurs en fief franc les biens d'Hugues Nicolas ou Nicolay dans et hors le château des Pilles

**Le bail emphytéotique ou emphytéose est une convention de bail fait pour une durée de + de 18 ans portant sur une terre rurale.*

L'enclave des Pilles (*cf. Gazette n°7*)

- 1229 : le 12 avril un traité conclus entre St Louis, Raymond VII, comte de Toulouse et Romain, cardinal de Saint Ange, légat apostolique, transfère au Saint Siège le pays Venaissin appelé depuis Comtat. Toutefois le Saint Siège n'en prend réellement possession qu'en 1273 et n'y établit des recteurs qu'en 1274.

- 1237 : Taurellus de Strata, chef des troupes de l'Empereur d'Allemagne, Baral de Baux, commandant des troupes du Comte de Toulouse et leurs adhérents sont excommuniés pour s'être emparés des Pilles, Malaucène, Monteux, Pernes, Oppède, Serres et du faubourg de Mornas.

- 1252 : Almuse de Mévouillon, épouse de Dragonet, sergent de Montauban, ayant reçu en dot le château des Pilles et ceux de Montauban et Rochebrune, se déclare contente.

- 1285 : Le Pape enjoint au seigneur de Mévouillon de rétablir le péage que l'église romaine possédait aux Pilles. Celui-ci répondit que personne n'avait le droit de lever des exactions sur les terres qu'il tenait de son père et de l'Empereur.

- Les Papes inféodent Les Pilles à la famille Gandelin.

- 5 juillet 1294 : Vente passée par Philippe de Bernisson (Benevisons), comte du Venaissin pour l'église Romaine, au dauphin Humbert, des revenus que le Pape percevait au Pont-de-Sorgues, à la Palud, Mornas, Caderousse, Piolenc, Bonieux, Bollène, Valréas, Cavaillon, Menerbes, l'Isle, où il y avait des moulins et un droit de sesterage ; plus à Pernes, Mormoiron, Malaucène, Cabrières, aux Pilles, des revenus au-dessous de 20 s. ; le tout au prix de 5350 petits Thurons (Tournois).

Arch. de l'Isère, B. 3768, roul, parch. cancellé (Invent. III, 201). Invent. Prov. étrang. 1a. FONTANIEU, Cart. du Dauph. 11, 65b.

- 1366 : Bertrand de Baux, seigneur de Gigondas, reçoit de Raymond V, Prince d'Orange, Les Pilles, Condorcet et la ville d'Orange à l'occasion de son mariage avec Blonde Adhémar de Grignan.

- Philippe de Bernisson, recteur du Comtat, règle à Bertrand IV de Baux les droits de pacage des habitants des Pilles et de Condorcet.

- XVème siècle : Le fief des Pilles échoit par titre de vente aux Fortia qui deviendront les Fortia-Piles (*cf. Gazette n°6*).

>> "Une portion du territoire d'Aubres et Les Piles appartenait au Dauphiné, ces deux communes s'étendant à la fois sur deux provinces voisines, mais encore sur deux Etats soumis à deux puissances différentes, à la France et à la Cour de Rome. Elles ressortaient, pour la portion du Dauphiné, au baillage des Baronnies, à l'élection de Montélimar, au parlement, à l'intendance et à la généralité de Grenoble, et pour la portion du Comtat, à la judicature de Valréas et à la vice-légation d'Avignon. Eyrolle et Valouze, désservies par un seul curé, chargé alternativement d'une paroisse pendant un mois et de l'autre paroisse pendant le mois suivant, relevaient de la même vice-légation. (..) Aubre et Eyrolle appartenaient au diocèse de Die, Piles et Valouze au diocèse de Sisteron, si bien que le même curé, celui d'Eyrolle et Valouze, obéissait chaque mois et alternativement aux ordres d'un évêque différent". (*Album du Dauphiné*)

Les Guerres de religions (1562-1595)

- 1563 : Un régiment de Réformés se présente avec deux canons devant Les Pilles qui se rend aussitôt, « ce qui n'empêchât pas que tous les habitants ne fussent massacrés. »

- 1576 : Pendant les négociations d'une trêve, les Réformés refusent d'évacuer Les Pilles. Ils y consentent à la fin moyennant 1600 livres et la promesse de n'être point inquiétés au sujet de la religion pendant trois mois.

Le Père Justin accuse les Réformés d'infraction au traité conclu : « on trouvait des cadavres de catholiques pendus aux arbres ou étendus dans les champs ».

Une trêve nouvelle fut conclue. Sainte Croix et Guitard qui commandaient sortirent au prix de 3000 écus. Sainte Croix

donna son fils en otage pour la sûreté de sa parole.

- **1577** : Colombaud de Poméras, à la tête de 700 Réformés, s'empare de la place qu'on avait négligé de démanteler.

Le général du Pape, Mattheucci, et le recteur du Comtat, Grimaldi, s'avancent pour la reprendre ; à leur approche, les soldats se retirent dans le château et s'y défendent rigoureusement. Ils allaient y être forcés lorsqu'une trompette, croyant apercevoir sur la montagne un secours qui venait aux assiégés, sonna la retraite et fit lever le siège. Après la capitulation de Ménerbes (place forte du Lubéron), effectuée dit-on sur l'ordre du Roi de Navarre, Colombaud sortit des Pilles avec 2000 livres de gratification pour indemnisation de ses frais, somme fixée par le traité de pacification conclu à Nîmes, qui prévoyait qu'à son départ le village fut démantelé et son château ruiné, ce qui fut fait.

>> "Pendant ces temps malheureux, les habitants des Piles, écrasés d'impôts, chargés seuls de la garde du pont et d'un service pénible et continuel, se ressentirent de tous les maux de la guerre et de la dévastation. Le retour de la paix n'améliora point leur sort : obérés de dettes, inquiétés, poursuivis, la pluplart d'entre eux cherchèrent ailleurs un asile. Leurs terres restèrent incultes. On ne trouva même plus à les vendre à vil prix. En un mot, la misère s'accrut." (*Album du Dauphiné*)

- **1592** : Pour acquitter ses dettes considérables à la suite des luttes religieuses, la commune, ruinée, est contrainte d'aliéner ses biens et d'établir la banalité (paiement à la tâche) des fours et des moulins.

XVIIème siècle

- **1683** : Le curé de Cornillac, Jean-Anthoine d'Arnaud, fait équipe avec ses confrères de Cornillon, Anthoine Brunel, et de Saint-May, Jean Combe, pour conclure conjointement un accord avec le Prieur de St-May, Alexandre de Fortia dit l'Abbé des Pilles qu'ils rencontrent à la cure de Rémuzat. Les trois curés abandonnent la perception de la dîme et des autres droits qu'ils possédaient sur leur paroisse respective. Y préférant le paiement d'honoraires fixes (la portion congrue) par le prieur. On comprend que la levée par les intéressés eux-mêmes de cet impôt impopulaire ne favorisait guère leurs bonnes relations avec leurs paroissiens. (Abbé L.Van Damme, *Curés de Cornillac et de Cornillon au fil des siècles*).

- **1686** : Mgr Charles Hervé visite l'église de Cornillon. Il prescrit la fourniture d'une nappe neuve, d'une pierre sacrée, d'une croix et d'un chandelier de bois peint. (*ibid*)

- **1693** : Revenant six ans plus tard, le même évêque constate que ses prescriptions n'ont pas été suivies. La faute n'en revient pas au curé mais au sieur prieur décimateur, Alexandre de Fortia des Pilles. (*ibid*)

-**1695** : Pour satisfaire à une ordonnance de Mgr l'Intendant du Dauphiné (bien que Cornillon soit en Provence, les consuls modernes et le vice-châtelain donnent des précisions concernant la dîme. Celle-ci est arrentée (donnée à rente) par le prieur Alexandre de Fortia résidant à Carpentras, à ses fermiers généraux pour la somme de 25 livres chacun. Sur le total 200 vont au sieur, curé du lieu pour sa portion congrue (son traitement) selon accord passé entre eux (cf. 1686). (*ibid*)

- **1705** : On sait que le prieur de St-May (Alexandre de Fortia, abbé des Pilles) est co-seigneur de Cornillac. Les consuls lui écrivent pour se plaindre de son rentier qui ne prétend plus payer que la moitié du 24ème des pauvres. (*ibid*)

- **1709** : La réponse est pleine de bons sentiments : générosité envers les pauvres, affection à l'égard des paroissiens. Tout le monde sera content quand il sera sur les lieux mais « il faut d'abord lesser passer l'Aesté à cause des grandes chaleur ». (*ibid*)

- **1722** : Dernière séquelle de la peste, après deux ans de difficultés sans nombre, sous prétexte qu'à cause de la contagion, aucun Provençal ne doit pénétrer en Dauphiné et que Cornillon est en Provence, les habitants des Pilles interdisent le passage à ceux de Cornillon qui veulent descendre à Nyons . Il a fallu faire porter une lettre à Grenoble pour arranger les choses. (*ibid*)

- **1745** : Fondation par Louis Tardieu en faveur des écoles et du bureau de charité.

- **1781** : 22 mars : Naissance de Jean Alexandre Tardieu de St Aubanet, futur général de Brigade.

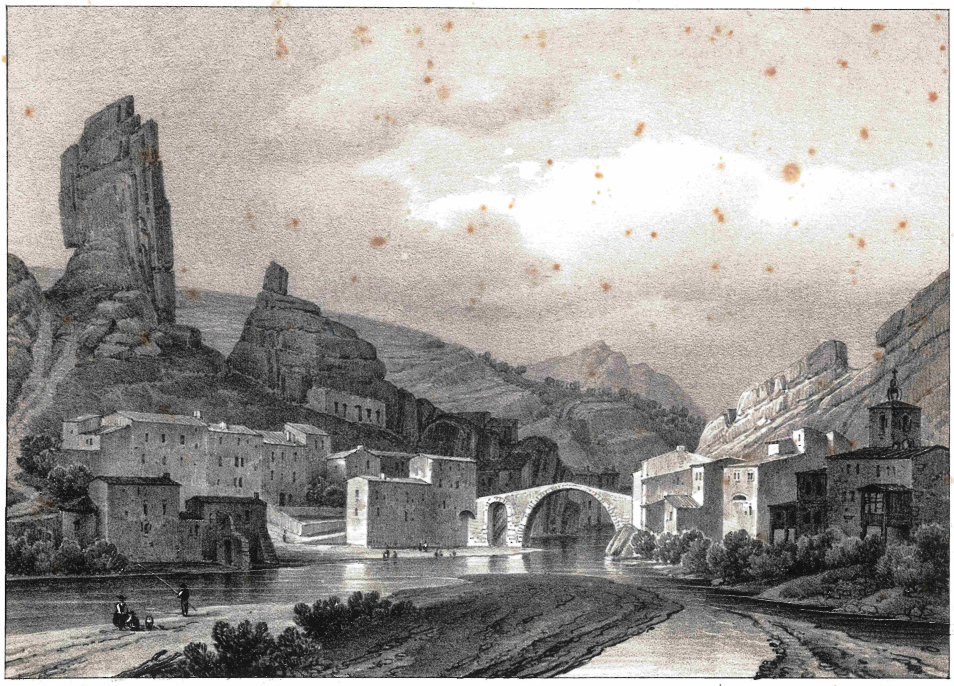

Lithographie des Pilles vers 1850, Debelle.

Révolution de 1789

- **1792** : Les Pilles est annexé à la France, département du Vaucluse.

- **1793** : Les Pilles est incorporé dans le département de la Drôme.

- **1807** : La paroisse des Pilles a le titre de succursale avec Aubres et Châteauneuf-de-Bordette comme annexes.

D'après nos recherches et celles de Mr Jean-Pierre CALIMEZ, publiées avec l'aimable autorisation de Mme Danièle ALEXANDRE

Sources : J. Toesca (p. 53, 54, 69, 83, 86, 95, 97, 102) ; F. Burchard, *La Drôme- Richesses de France,* p. 17 ; J. P. Clébert, *L'influence grecque ;* Le Pègue p. 195 ; Cassien et Debelle, *Album du Dauphiné,* Grenoble 1837, p.147-149.

La Bâtie Coste Chaude entre le Roi et le Pape

L'Histoire du village n'a pas toujours été un long fleuve tranquille, Les Pilles étant de longue date une enclave des Papes dans le Dauphiné, terre du Roi de France.

Les Archives du Palais apostolique d'Avignon gardent la trace de certains registres qui archivent les procès qui naquirent entre notre village et ses voisins, nous permettant ainsi d'avoir une idée de ces conflits et de leur règlement. Les dossiers principaux ont malheureusement disparu lors de la Révolution.

Ainsi nous constatons que le terroir de La Bâtie Coste Chaude, de nos jours sur Montaulieu, fut l'objet au Moyen âge de nombreux jugements pour l'attribuer soit à Montaulieu (qui était au roi) soit aux Pilles (qui était aux Papes). La Bastie Coste Chaude était l'un des trois fiefs constituant le territoire de Montaulieu, à cheval sur les diocèses de Sisteron et de Vaison.

Les territoires étant source d'imposition, les seigneurs du Dauphiné contestaient la propriété des terres proches du Comtat pour plus de profit, mais les habitants eux préféraient se voir rattachés à ce dit Comtat car on y payait moins d'impôts !

Les Pillois devraient-ils payer leurs impôts au Vatican ? Ont-ils toujours le droit de faire « depaître et bucherer dans les terroirs de Montolieu »?(pâturer les troupeaux et couper des arbres pour faire des bûches) Pas de souci ! La Révolution française y a mis bon ordre! Désormais les deux villages vivent en belle harmonie !

Copie d'un compromis et sentences des arbitres pour régler les contestations élevées entre noble Guillen de Bésignan, seigneur de Montolieu et Guillen d'Antane Coseigneur de la Bastide Coste Chaude, et la communauté du lieu des Pilles au sujet du pâturage des habitants des Pilles dans les terres de Montolieu la Bastide et Coste chaude ; avec le jugement des arbitres qui ordonne que les dits habitants des Pilles auront le droit de faire depaître et bucherer dans les terroirs de Montolieu la Bastide et Coste Chaude.

Du 20 août 1415
Presenté par
noble paul de fortia, acquéreur des terres*

*Paul 1er de Fortia–Piles : 1559-1621

Baron de Beaumes, seigneur des Piles, Aubres et Coste-Chaude.

Capitaine de la galère La « Piles » et gouverneur du château d'If à Marseille en 1598.

Son épouse, Jeanne de Tholon de Piles acheta des terres à la Manche de Laubarier et au Grand et Petit Rastelet à Olympe de

Carte de Cassini n°121 de 1776

Baron Veuve de Caritat de Condorcet, transaction qui fut contestée par le fils d'Olympe à sa majorité et fut source de procès entre Les Pilles et Condorcet.

>> Divers actes pour la communauté du lieu des pilles qui prouvent que le terroir de la batie est une dépendance du terroir des pilles, et situé par conséquent dans le comtat, du domaine de notre st père et est différent de celui de coste chaude qui est de la province du dauphiné.

Compromis du 20 août 1415 sentence arbitrale du même an.

>> *Arrest de la chambre des comptes du dauphiné (concernant le territoire de la bâtie) du 14 janvier 1594*, vu la susdite requeste, le contrat d'acquisition du 23 août 1593 reçu par maître….. n(otaire) de lyon, de melle catherine de perdrix veuve de noble esprit gandelin, seigneur des pilles, des terres et seigneuries des pilles au comtat, de la juridiction du lieu d'aubres, de la juridiction du lieu de la bâtie aud(it) païs, et de coste chaude en dauphiné, vu les registres de la chambre où apert la dite terre de coste chaude être du siège du roy et les lods dus au 6ème denier, vu la valeur de la terre de coste chaude par l'enquête du 15 décembre dernier, montant 40 écus d'un côté et 200 écus de l'autre, les lods de la dite juridiction de coste chaude ont été liquidés à 40 écus et grace faite à 26 écus et 40 sols faira ledit suppliant, foy et hommage et donnera son aveu et dénombrement dans le tem(p)s de l'ordonnance.

Homage de ladite terre de coste chaude en dauphiné par ledit noble paul de fortia du 14 janvier 1594

>> *Arrêt du conseil d'état du roy du 12 mai 1699* contre les habitants de la batie de coste chaude et de rocheblave en exécution de l'arrêst du même conseil du 4 mars 1698 et en conséquence de l'arrêt du 27 août 1697 pour la révision des feux de la province, qui déclare contribuables aux tailles de la province touts les fonds situés aux lieux de rocheblave et de la batie coste chaude qui au 1er mai 1634 ou lors du règlement du

9 janvier 1636 et 24 octobre 1639 se sont trouvés entre les mains des roturiers ou des nobles qui n'avaient pas acquis la noblesse avant le 15 avril 1602 et qu'à cet effet on faisa sur les lieux, les cadastres nécessaires suivant l'avis de messieurs les commissaires. Lettres exécutoriales dudit arrêt.

>> *Arrêt du 20 juin 1699* de messieurs les commissaires, en exécution du précédent pour la confection du cadastre du lieu de la batie coste chaude enregistré au greffe de l'élection de montélimar et signifié aux habitants de la batie coste chaude

Requête à mr duboucher intendant du dauphiné des habitants de la batie dépendance des pilles au comtat venaissin renfermé dans les baronies pour prouver qu'ils sont sujets du pape, de la paroisse des pilles et par conséquent non sujet aux contributions et autres charges du dauphiné, dont ils demandent d'être exemptés nonobstant l'arrêt du conseil du 12 mai 1699 en produisant les pièces justificatives, savoir les actes et hommages du noble paul de fortia baptistaires, mariages et mortuaires des ans 1663-77 et 98 et autres intermédiaires des habitants de la batie baptisés de par le curé des pilles qui leur administra les sacrements comme étants de sa parroisse, attendu même que l'église ancienne dudit lieu sous le titre de st marcel était construite dans le territoire de la batie et les habitants ayant toujours payé les charges du comtat pour l'avoine et entretien de la cavalerie du pape à avignon.

>> Liasses qui contient les pièces suivantes, et qui prouvent que le fief de la Bastide est une dépendance du terroir des Pilles dans le Comtat.

- Supplique des habitants de la Bastide addressée à Mr l'Intendant du dauphiné pour demander d'être déchargés des tailles imposées par la Province du Dauphiné attendu que le terroir de la Bastide est de la souveraineté de Notre Saint Père le Pape, et dépendant et démembré de celuy des Pilles au Comtat par les coseigneurs de Condorcet, Montolieu et Coste Chaude
- Extrait d'un vidimé des pièces fournies par les habitants de la Bastide pour prouver qu'ils sont du Comté Venaissin et non du Dauphiné

fait devant Mr le Recteur du Comtat le 10 avril 1700

Recherches de Marylène Delmarre
avec l'aide de Marie-Christine Haussy pour la « traduction » et l'humour de Michel Lallemand.

Qui est St Marcellin ?

Qui est St Marcellin, dont notre Eglise porte le nom ?

Saint Marcellin, (en latin : Marcellinus) est, selon l'Église catholique, le 29e pape et évêque de Rome du 30 juin 296 à sa mort en martyr le 25 octobre 304. Il succède à Caïus.

C'est au cours du pontificat de Marcellin, en 301 que l'Arménie devient la première nation officiellement chrétienne.

En 303, sous son pontificat, débute la dernière grande persécution des chrétiens, celle de Dioclétien.

Le Liber pontificalis, se fondant sur les actes de St Marcellin, dont le texte est perdu, rapporte que, pendant la persécution de Dioclétien, Marcellin est appelé au sacrifice. Il offre de l'encens aux idoles, mais il se repent peu de temps après, avoue sa foi pour le Christ et souffre le martyre avec plusieurs compagnons.

D'autres documents parlent de sa défection, ce qui pourrait expliquer le silence des anciens calendriers liturgiques. Au début du Ve siècle Petilianus, l'évêque donatiste de Constantin affirme que Marcellin et ses prêtres auraient abandonné les livres saints aux païens durant la persécution et offert de l'encens à de faux dieux. Saint Augustin se contente de nier l'affaire, pensant qu'elle ne reposait que sur des calomnies.

Les registres du concile de Sinuessa, IVe siècle, concile considéré comme imaginaire, sont fabriqués au début du VIe siècle. Ils indiquent que Marcellin, après sa chute, se présente devant un conseil, qui refuse de le juger selon le principe que le premier Siège ne peut être jugé par personne.

Selon l'Église catholique, après une vacance de quatre années, contrairement à ce qu'indique le Chronographe de 354, Marcel Ier lui succède. Ces deux pontifes sont parfois confondus.

Son successeur fut donc St Marcel : il y avait autrefois à la limite des Pilles et de Montaulieu un prieuré St Marcel dont il ne reste que quelques murets.

Exposition Floris Brinkman

Les Hollandais Marjan et Floris Brinkman habitent aux Pilles depuis 2002. L'Eglise des Pilles accueille jusqu'au 29 juillet tous les jours de 15 h à 20 h l'œuvre très variée de Floris, de renommée internationale : portraits, paysages et exceptionnellement aussi des tableaux de très grand format, dont il a peint un bon nombre durant une période difficile à cause d'une maladie grave. Ces compositions picturales étonnantes et très suggestives l'ont aidé à surmonter la souffrance. *(plus d'infos sur le site internet)*

EXPOSITION

FLORIS BRINKMAN

8 - 29 JUILLET 2018, OUVERT 15 H à 20 H

EGLISE LES PILLES

Changement de TNT le 11 septembre

Sont concernés les téléspectateurs qui reçoivent actuellement la télévision par antenne râteau, individuelle ou collective.

Une nouvelle recherche de chaînes est à réaliser pour ne pas en perdre.

Les antennes collectives doivent être adaptée au nouveau plan de fréquences.

(plus d'infos sur le site internet)

Trophées

Les Pilles a été retenue pour participer aux 17ème Trophées de la communication en raison de la qualité de son site internet, de la lettre d'information électronique Les Pilles infos et de cette Gazette !

Horaires mairie

LA MAIRIE DES PILLES EST DORENAVANT OUVERTE AU PUBLIC

LES LUNDIS DE 12H A 17H ET

LES MERCREDIS DE 13H A 17H

Expo photos Itinérances

C'est cette année Les Pilles qui a été désignée pour héberger l'inauguration générale de ces expositions photos qui se dérouleront en outre à Nyons, Venterol, Curnier, Mirabel-aux-Baronnies, Châteauneuf-de-Bordette, rejoints cette année par Villeperdrix et Montréal-les-sources.

Le thème des Pilles est "Reflets et ombres portées". Vous avez jusqu'à début août pour envoyer vos photos à itinerances@lespilles.fr : insolites reflets, étonnantes ombres portées !

L'expo aura lieu dans l'Eglise. Après le vernissage de lancement du jeudi 13 septembre à 17 h, l'expo sera ouverte deux week-end du vendredi au dimanche.

Auberge

Mélanie et Léa ont réussi leur pari à l'Auberge de l'Aygues (restaurant, bar-café et hôtel). Le restaurant, qui profite de sa terrasse ombragée sur la rivière, est bien fréquenté. Il n'est fermé que les jeudi et dimanche soirs, ainsi que le samedi midi. Sinon, tous les midis, du lundi au vendredi, le menu du jour est à 15 €. Le soir et le week-end, c'est à la carte avec des menus à partir de 23 €.

04 75 27 72 97. Suivre sur : https://www.facebook.com/Lauberge-de-lAygues-595132607518539/

A vos agendas !

Actualisé sur : lespilles.fr/infos pratiques/agenda

- **du 8 juillet au 29 juillet** : ***Exposition*** rétrospective du peintre pillois Floris Brinkman dans l'Eglise tlj de 15 h à 20 h.
- **30 juillet** à 19 h : ***spectacle de cirque au marché producteurs***.

>> Au café des **Pilanthropes** (salle des associations, face à la Halle), 19 h : soirée conviviale les **5, 12 et 19 juillet**.

26 juillet à 20 h 30 : ***concert*** La Bringuebale, jazz. (bar et restauration à partir de 19 h)

29 juillet à 20 h 30 : ***concert*** Les Accro'sMatics. (bar et restauration à partir de 20h)

- **3 août** : ***Concert*** de la Chorale du Delta animée par Coline Serreau à 17h – Église - Participation libre.
- **21 août** à 14 h 30 : séance de "travail" de l'association Les Pilles, Histoire et patrimoine sous la houlette de Marie-Christine Haussy pour déchiffrer des textes de 1789 ou/et pour classer et répertorier des documents - occasion d'un bilan des quatre ans d'existence de l'association.

- samedi **15 septembre** : Journée du Patrimoine : ***conférence*** de Marie-Christine Haussy, "Les peintres en guerre en 14-18", Salle polyvalente à 18h- Participation libre.
- du **14 au 23 septembre**, ***expo-photos*** ITINERANCES à l'Eglise sur le thème "Reflets et ombres portées" les vendredi 15h/18h + samedi et dimanche 10h30/12h et 15h/18h30. Vernissage officiel de lancement de l'ensemble des expos des villages le jeudi 13 à 17 h.

>> A l'**Atelier du Chouchalout**, à l'Est du village, rens. 04 75 27 72 31 :

- mercredi **5 septembre** à 20h30 : Michèle Bernard et Monique Brun, "Un p'tit rêve très court"

- **20-21 octobre**, **3-4 novembre et 10-11 novembre** : exposition sur la Guerre 14-18 dans l'Eglise. Chaque jour d'ouverture, Noël Galichet nous fera « vivre » à 15 h un épisode de la guerre.

- **4 novembre** : ***Foire*** des Pilles.

Directeur de publication : André Balandreau - Elus délégués : Marylène Delmarre, Olivier Barlet - Mise en page : Yan Bernard - imprimé par nos soins